

## PRÉFÈTE DE LA DRÔME

### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (L181-10-1 du code de l'environnement)

Projet d'extension d'un élevage de poules pondeuses présenté par la SAS DEROUX Frères  
sur la commune de ARTHÉMONAY

Les communes concernées sont :

ARTHÉMONAY, MARGÈS, CHARMES-SUR-L'HERBASSE, PEYRINS, LE-CHALON, GEYSSANS, CRÉPOL, SAINT-MICHEL-SUR-SAVASSE

Par arrêté préfectoral, une consultation du public est prescrite du **lundi 20 avril 2026 au mardi 21 juillet 2026 inclus**. Elle porte sur :

- une demande d'Autorisation Environnementale Unique (AEU) au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement ;
- une demande de permis de construire (PC).

Le projet, soumis à évaluation environnementale, consiste à agrandir l'élevage avicole existant pour passer de 121 800 à 206 168 places avec la construction de deux bâtiments.

La Préfète de la Drôme est l'autorité compétente pour prendre l'AEU.  
L'autorité compétente en matière d'urbanisme est le Maire de ARTHÉMONAY.

**Trois permanences se tiendront** en mairie de ARTHÉMONAY (26260) au 5A place de la mairie:

- |          |                 |                  |
|----------|-----------------|------------------|
| - Mardi  | 21 avril 2026   | de 13h30 à 16h30 |
| - Samedi | 27 juin 2026    | de 09h00 à 12h00 |
| - Mardi  | 21 juillet 2026 | de 14h00 à 17h00 |

Jean-Léopold PONÇON, retraité de la Fonction Publique Territoriale, a été désigné commissaire enquêteur titulaire et M. Bernard BRUN, Urbaniste territorial, retraité, suppléant.

Le dossier comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, est disponible pendant toute la durée de la consultation :

- sur le site spécialement dédié à la consultation à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7250> .
- sur support papier, en mairie de ARTHÉMONAY aux jours et heures d'ouverture des services de la mairie ; le dossier est actualisé une fois par semaine.
- sur support papier exclusivement sur demande auprès de la Préfecture de la Drôme en personne, à l'adresse : [pref-enquetes-publiques@drome.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@drome.gouv.fr) ou par voie postale au plus tard 4 jours ouvrés avant la fin de la consultation.

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra adresser des observations ou des propositions sur le projet :

- sur le formulaire en ligne du site dédié à la consultation <https://www.registre-dematerialise.fr/7250> ,
- par correspondance adressée au commissaire enquêteur en mairie de ARTHÉMONAY,
- directement auprès du commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra en mairie de ARTHÉMONAY.

Pendant la durée de la consultation, toutes les observations et propositions transmises seront visibles sur le site dédié à la consultation.

L'avis de consultation, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, les différents avis obligatoires ainsi que les réponses du pétitionnaire (si celles-ci sont transmises avant la fin de la consultation) puis le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont publiés sur le site dédié à la consultation.

Des renseignements peuvent être demandés auprès du responsable du projet :

M. Dominique DEROUX,  
1330c route de la Verne  
26 260 ARTHÉMONAY  
Tél : 04 75 45 66 75

Courriel: [odc.elevage@gmail.com](mailto:odc.elevage@gmail.com)